

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2024**

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2024**

**SOMMAIRE**

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
Bilan	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 17

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux administrateurs de la  
**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER**

**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mta Rpa inc.*<sup>1</sup>

Brossard  
Le 11 juin 2024

---

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A111351

# FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

## ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

4

	2024 \$	2023 \$
<b>PRODUITS</b>		
Apports		
- Dons de « Société Alzheimer du Canada »	2 771 931	2 754 626
- Subvention du Ministère de la Santé et des Services sociaux - entente de référencement - MSSS (note 3)	1 486 668	1 611 373
- Dons	492 984	288 498
- Subventions (note 4)	285 095	250 474
- Dons - Campagne fédérée	56 833	-
- Commandites et partenariats divers	5 127	56 990
- Dons dédiés à la recherche (note 5)	-	164 833
Cotisations reçues des Sociétés Alzheimer régionales	202 100	202 000
Revenus de gestion	77 506	91 173
Projet SA Mauricie (note 6)	60 499	67 417
Revenus de formation	59 867	8 324
Revenus de placements	52 970	56 625
Revenus d'inscription - colloque	26 775	44 424
Variation de la juste valeur des placements	25 624	(13 863)
Remboursements de dépenses - Sociétés Alzheimer régionales	18 921	25 247
Revenus d'activités organisées par des tiers	9 196	19 334
Autres revenus	-	2 552
	<u>5 632 096</u>	<u>5 630 027</u>
<b>CHARGES</b>		
Opérations et marketing « Société Alzheimer du Canada »	2 482 671	2 454 076
Versements aux Sociétés Alzheimer régionales - entente de référencement - MSSS (note 3)	1 360 368	1 485 073
Salaires et charges sociales	925 626	957 637
Services professionnels	179 576	106 480
Recherche « Société Alzheimer du Canada » (note 5)	170 682	345 669
Congrès et colloques	132 709	151 922
Publicité et promotion	95 873	120 111
Développement - Programmes	67 526	8 873
Loyer et électricité	66 074	36 252
Projets pilotes en prévention de la maladie	56 833	-
Communications	44 558	75 644
Télécommunications	20 882	18 801
Formation	15 785	21 395
Entretien et licences informatiques	12 327	11 101
Déplacements	13 545	28 230
Fournitures de bureau	8 579	14 828
Assurances, taxes et permis	5 012	3 920
Frais de postes et de courrier	835	1 825
Frais bancaires	5 225	6 536
Amortissement des immobilisations corporelles	27 163	15 411
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	1 046	-
	<u>5 692 895</u>	<u>5 863 784</u>
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>(60 799)</u>	<u>(233 757)</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

5

	Grevé d'affectations d'origine interne (note 7) \$	Investi en immobili- sations corporelles \$	Non affecté \$	2024 Total \$	2023 Total \$
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>905 202</b>	<b>111 328</b>	<b>648 082</b>	<b>1 664 612</b>	<b>1 898 369</b>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	(28 209)	(32 590)	(60 799)	(233 757)
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	-	12 184	(12 184)	-	-
AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE (note 7)	(292 995)	-	292 995	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>612 207</b>	<b>95 303</b>	<b>896 303</b>	<b>1 603 813</b>	<b>1 664 612</b>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

BILAN

31 MARS 2024

6

	2024 \$	2023 \$
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	3 292 807	2 692 293
Débiteurs (note 8)	476 924	80 640
Frais payés d'avance	44 075	29 863
Placements à court terme (note 9)	<u>-</u>	<u>283 882</u>
	<b>3 813 806</b>	<b>3 086 678</b>
PLACEMENTS À LONG TERME (note 10)	-	386 261
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 11)	<u>95 303</u>	<u>111 328</u>
	<u><b>3 909 109</b></u>	<u><b>3 584 267</b></u>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 12)	897 288	588 343
Produits perçus d'avance	43 579	41 009
Apports reportés (note 13)	<u>1 364 429</u>	<u>1 290 303</u>
	<u><b>2 305 296</b></u>	<u><b>1 919 655</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
GREVÉ D'AFFECTIONS D'ORIGINE INTERNE	612 207	905 202
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	95 303	111 328
NON AFFECTÉ	<u>896 303</u>	<u>648 082</u>
	<u><b>1 603 813</b></u>	<u><b>1 664 612</b></u>
	<u><b>3 909 109</b></u>	<u><b>3 584 267</b></u>

Pour le conseil d'administration,

 administrateur

 administrateur



**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER****ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024****7**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Insuffisance des produits sur les charges	<b>(60 799)</b>	(233 757)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>27 163</b>	15 411
Variation de la juste valeur des placements	<b>(25 624)</b>	13 863
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	<b>1 046</b>	-
Subvention du gouvernement du Canada	<b>-</b>	(20 000)
	<b>(58 214)</b>	(224 483)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	<b>(396 284)</b>	218 964
Frais payés d'avance	<b>(14 212)</b>	(16 420)
Créditeurs	<b>308 945</b>	(389 675)
Produits perçus d'avance	<b>2 570</b>	24 300
Apports reportés	<b>74 126</b>	471 740
	<b>(83 069)</b>	84 426
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placements	<b>-</b>	(760)
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(12 184)</b>	(115 939)
Produit de la cession de placements	<b>695 767</b>	-
	<b>683 583</b>	(116 699)
<b>ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de la dette à long terme	<b>-</b>	(40 000)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE</b>	<b>600 514</b>	(72 273)
<b>ENCAISSE AU DÉBUT</b>	<b>2 692 293</b>	2 764 566
<b>ENCAISSE À LA FIN</b>	<b>3 292 807</b>	2 692 293

## 1. STATUTS DE CONSTITUTION ET OBJECTIFS

Fédération Québécoise des Sociétés Alzheimer, (l' « organisme »), constitué sous l'autorité de la partie III de la « Loi sur les compagnies du Québec » le 24 avril 1986, est un organisme de bienfaisance au sens de la « Loi de l'impôt sur le revenu » et il est exempté d'impôt sur le revenu. Ses objectifs sont les suivants :

- Prévenir et alléger les conséquences personnelles et sociales de la maladie de Alzheimer et des troubles neurocognitifs majeurs en offrant des interventions, des soins, de la formation et des services de soutien de pointe qui ont un impact positif à long terme;
- Aider les personnes atteintes et leurs proches en les dirigeants vers les ressources appropriées;
- Promouvoir et contribuer à la recherche sur les causes de la maladie, sur ses traitements et sur sa guérison;
- Mettre en commun les ressources et les collaborations nécessaires, dont les fournisseurs de soins de santé et les services communautaires afin de réaliser sa mission;
- Agir comme pôle de mobilisation et de concertation des Membres afin de soutenir la prise de décision sur les actions à mener en commun par les Membres ou la Fédération, au nom de la Fédération;
- Évaluer les capacités requises pour réaliser les actions communes, rassembler ces ressources auprès des Membres et d'acteurs privés et public, et en gérer l'utilisation.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les passifs pris en charge.

### CONSTATATION DES PRODUITS

#### *Apports*

L'organisme applique la méthode du report pour les apports. Les apports non reportés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reportés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### CONSTATATION DES PRODUITS (suite)

*Revenus de cotisations, de gestion, d'inscription, d'activités organisées par des tiers, de formation et autres revenus*

Les revenus de cotisations, de gestion, d'inscription, d'activités organisées par des tiers, de formation et les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et lorsque leur réception est raisonnablement assurée.

*Revenus de placements*

Les revenus de placements sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et tiennent compte de la variation non réalisée de la juste valeur.

### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

### INSTRUMENTS FINANCIERS

*Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

*Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs, à l'exception des taxes sur les transactions commerciales.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)***Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou au montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

*Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

**APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES**

Des bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer son fonctionnement. En raison des difficultés à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	<b>Méthodes</b>	<b>Taux et période</b>
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 MARS 2024**

**11**

**3. SUBVENTION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX - ENTENTE DE RÉFÉRENCIEMENT - MSSS**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Produits</b>		
Subvention		
- Portion Fédération des Sociétés Alzheimer du Québec	126 300	126 300
- Portion Sociétés Alzheimer régionales <sup>a)</sup>	<u>1 360 368</u>	<u>1 485 073</u>
	<u>1 486 668</u>	<u>1 611 373</u>
<b>Charges attribuables à l'entente de référencement - MSSS</b>		
Versements aux Sociétés Alzheimer régionales <sup>a)</sup>	1 360 368	1 485 073
Salaires et charges sociales	111 401	107 396
Développement - programmes	4 928	-
Publicité et promotion	4 215	8 838
Loyer et électricité	3 600	1 200
Congrès et colloques	1 238	898
Entretien et licences informatiques	714	1 019
Télécommunications	204	205
Services professionnels	-	3 246
Déplacements	-	1 451
Fournitures de bureau	-	1 252
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>795</u>
	<u>1 486 668</u>	<u>1 611 373</u>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<u>-</u>	<u>-</u>

a) En vertu de la nouvelle entente conclue avec le MSSS en juillet 2022 qui a remplacé l'entente initiale de janvier 2021, ce dernier s'est engagé à verser aux Sociétés Alzheimer régionales (SAR), par le biais de la Fédération Québécoise des Sociétés Alzheimer, un montant annuel maximum de 1 200 000 \$ afin de pourvoir à certaines dépenses courantes des SAR liées à la mise en oeuvre du projet de référencement. Un montant de 160 368 \$ est attribuable à la reddition de compte financière 2022-2023 déposée en juillet 2023.

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2024****12****4. SUBVENTIONS**

	<b>2022</b>	2021
	\$	\$
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec - Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), Soutien à la mission globale	<b>201 413</b>	137 270
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec - programme Québec ami des aînés (QADA)	<b>83 682</b>	90 081
Gouvernement du Canada	-	20 000
Autres	-	3 123
	<u><b>285 095</b></u>	<u>250 474</u>

**5. DONS POUR LA RECHERCHE ET DÉPENSES DE RECHERCHE**

Les dons dédiés à la recherche se détaillent comme suit :

	<b>2024</b>	2023
	\$	\$
Autres dons	-	107 268
Dons du fonds de recherche utilisés dans l'année	-	57 565
Dons inclus à titre de produits	-	164 833

Au cours de l'exercice, un montant de 170 682 \$ (345 669 \$ en 2023) a été versé à des programmes de recherche au Canada par le biais de la « Société Alzheimer du Canada ».

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 MARS 2024**

**13**

**6. PROJET SA MAURICIE**

Budget opérationnel pour la mise en place de la SA Mauricie :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Produits</b>		
Projet SA Mauricie	<u>60 499</u>	<u>67 417</u>
<b>Charges attribuables à la SA Mauricie</b>		
Salaires et charges sociales	52 565	58 324
Loyer et électricité	3 600	2 250
Entretien et licences informatiques	1 675	232
Déplacements	1 053	598
Télécommunications	948	751
Publicité et promotion	339	-
Fournitures de bureau	312	188
Frais de postes et de courrier	7	13
Développement - Programmes	-	4 244
Assurances, taxes et permis	-	343
Communications	-	301
Congrès et colloques	-	173
	<u>60 499</u>	<u>67 417</u>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<u>-</u>	<u>-</u>

**7. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE**

Le conseil d'administration de l'organisme a résolu d'affecter des montants à des fins spécifiques. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Au cours de l'exercice, l'organisme a utilisé un montant de 292 995 \$ d'affectations d'origine interne relativement aux projets de soutien aux Sociétés Alzheimer régionales. Au 31 mars 2024, le solde des affectations se détaille comme suit :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Relocalisation des locaux	8 155	8 155
Projets de soutien aux Sociétés Alzheimer régionales	312 552	605 547
Pérennité financière de l'organisme	<u>291 500</u>	<u>291 500</u>
	<u>612 207</u>	<u>905 202</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

14

8. DÉBITEURS

	2024	2023
	\$	\$
Apports		
Dons de « Société Alzheimer du Canada »	126 846	1 018
Subvention - Ministère de la Santé et des Services sociaux - entente de référencement	304 085	7 232
Subvention - Emploi-Québec	-	3 124
	<u>430 931</u>	<u>11 374</u>
Taxes sur les transactions commerciales	23 279	22 300
Autres	14 760	-
Cotisations des Sociétés Alzheimer régionales	7 954	21 966
Leg successoral	-	25 000
	<u>476 924</u>	<u>80 640</u>

9. PLACEMENTS À COURT TERME

	2024	2023
	\$	\$
Équivalent d'encaisse	-	143 500
Fonds de placements du marché monétaire canadien, à la juste valeur (coût de 140 382 \$ en 2023)	-	140 382
	<u>-</u>	<u>283 882</u>

10. PLACEMENTS À LONG TERME

	2024	2023
	\$	\$
Fonds de placements en actions et obligations, à la juste valeur (coût de 405 571 \$ en 2023)	-	386 261
	<u>-</u>	<u>386 261</u>



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

15

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024			2023
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Mobilier de bureau	51 185	13 738	37 447	42 618
Matériel informatique	31 582	14 995	16 587	15 362
Améliorations locatives	59 293	18 024	41 269	53 348
	<u>142 060</u>	<u>46 757</u>	<u>95 303</u>	<u>111 328</u>

12. CRÉDITEURS

	2024 \$	2023 \$
Sociétés Alzheimer régionales	675 284	355 326
Salaires et vacances	101 063	90 571
Subventions à remettre	55 375	100 302
Fournisseurs et frais courus	35 668	11 010
Sommes à remettre à l'état	29 898	31 134
	<u>897 288</u>	<u>588 343</u>

13. APPORTS REPORTÉS

	2024			Solde à la fin \$
	Solde au début \$	Apports de l'exercice \$	Constatés en produits de l'exercice \$	
Formation	14 721	12 030	(1 878)	24 873
Fonds de recherche	488 623	113 389	-	602 012
Fonds de recherche - Mme Champigny Robillard	250 000	-	-	250 000
MSSS - Projet QADA	84 919	-	(83 682)	1 237
Fonds de recherche au Québec	321 690	-	-	321 690
Projets pilotes en prévention de la maladie	130 350	91 100	(56 833)	164 617
	<u>1 290 303</u>	<u>216 519</u>	<u>(142 393)</u>	<u>1 364 429</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

16

13. APPORTS REPORTÉS (suite)

	2023			Solde à la fin \$
	Solde au début \$	Apports (remboursements) de l'exercice \$	Constatés en produits de l'exercice \$	
Formation	22 375	(6 306)	(1 348)	14 721
Fonds de recherche	546 188	-	(57 565)	488 623
Fonds de recherche - Mme Champigny Robillard	250 000	-	-	250 000
MSSS - Projet QADA	-	175 000	(90 081)	84 919
Fonds de recherche au Québec	-	321 690	-	321 690
Projets pilotes en prévention de la maladie	-	130 350	-	130 350
	<u>818 563</u>	<u>620 734</u>	<u>(148 994)</u>	<u>1 290 303</u>

14. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux pour ses locaux, échéant en juin 2024 et août 2027, totalisent 196 323 \$ et les versements à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

	\$
2025	58 097
2026	57 197
2027	57 197
2028	<u>23 832</u>
	<u>196 323</u>

Le bail pour les locaux de l'organisme comporte une option de renouvellement de cinq ans.

**15. INSTRUMENTS FINANCIERS**

**RISQUES FINANCIERS**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

**RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

**RISQUE DE LIQUIDITÉ**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié son exposition au risque de liquidité par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation de ses créditeurs.

**16. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.